

Bourse départementale d'aide au permis de conduire

1. Destinataires :

Haut-viennois âgés de 16 à 18 ans préparant le passage du permis selon la méthode traditionnelle ou en conduite accompagnée.

2. Conditions d'attribution :

- Domiciliation y compris fiscale en Haute-Vienne,
- Inscription dans une auto-école de Haute-Vienne,
- Conditions de ressources : avoir un **quotient familial mensuel** (ou celui des parents) ne dépassant pas **1 200 €**.

Mode de calcul : (revenus nets imposables/12) / nombre de parts fiscales.

3. Montant et versement de l'aide :

- Le montant de l'aide est variable en fonction du quotient familial (QF) suivant le barème ci-dessous :
 - 400 € pour un QF inférieur à 800 €,
 - 250 € pour un QF compris entre 800 et 1 000 €,
 - 150 € pour un QF compris entre 1 000 € et 1 200 €.
- Le versement de l'aide s'effectuera sur présentation de justificatifs et selon les modalités suivantes :
 - 50 % au début des leçons de conduite et après obtention du code de la route,
 - 50 % après la 1^{ère} présentation au passage de l'examen du permis de conduire.

4. Pièces à fournir :

- **Lettre de demande d'aide** dûment signée à l'attention de Madame la Présidente du Conseil général,
- **Fiche de renseignements** dûment complétée,
- **Copie de la carte d'identité de l'apprenant** ou du livret de famille (page faisant apparaître la date de naissance),
- **Attestation d'inscription** dûment complétée par l'auto-école d'accueil,
- **Attestation de réussite au code** dûment complétée par l'auto-école d'accueil (pour versement de la 1^{ère} partie de l'aide),
- **Copie de la convocation à l'examen du permis de conduire** (pour versement de la 2^{nde} partie de l'aide),
- **Copie intégrale du dernier avis d'imposition** ou de non-imposition sur le revenu (*ou celui des parents*),
- **Relevé d'identité bancaire** (RIB).

5. Dépôt du dossier :

Le dossier complété accompagné des pièces justificatives doit être adressé à :

**Madame la Présidente du Conseil général de la Haute-Vienne
POLE EDUCATION – JEUNESSE
43, avenue de la Libération
87031 LIMOGES CEDEX**

- Avant la date du 19^{ème} anniversaire,
- Avant la réussite à l'examen du permis de conduire,
- L'aide du Conseil général est versée directement au bénéficiaire.

6. Renseignements complémentaires :

- Ils peuvent être obtenus auprès du Service jeunesse du Conseil général :

Tel : 05.55.14.15.93

Fax : 05.55.14.13.12

Courriel : ydelmon.jeunesse@cq87.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

✓ **DONNEES PERSONNELLES DE L'APPRENANT :**

NOM : **Prénom :**

Adresse :

.....

Téléphone : **Courriel :**

Né(e) le :

Quotient familial mensuel :

✓ **INFORMATIONS SUR L'APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE**

Formation suivie : Conduite accompagnée Méthode traditionnelle

Auto-école :

Adresse de l'auto-école :

Téléphone de l'auto-école :

Courriel de l'auto-école:

Attestation d'inscription

(Utiliser ce document ou fournir une copie de l'attestation d'inscription éditée par l'auto-école lors de votre inscription)

Nom de l'auto-école :

Adresse :

Nous confirmons que est inscrit(e) dans notre auto-école afin d'obtenir son permis de conduire.

Date :

Signature

Cachet de l'auto-école

Attestation de réussite au code de la route

(Utiliser ce document ou fournir une copie de l'attestation fournie par les autorités compétentes)

Nom de l'auto-école :

Adresse :

M/Mlle a obtenu son code de la route et va débiter ses cours de conduite à partir du

Date :

Signature

Cachet de l'auto-école